

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 décembre 2007

CP 07/12-32

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE AIDE IMMOBILIERE AUX ACTIVITES COMMERCIALES EN ZONE FRAGILE

Commune d'implantation	Maîtrise d'ouvrage	Entreprise concernée
CAUMONT	Commune de CAUMONT	AMENAGEMENT D'UN MULTI-SERVICES
VAZERAC	Commune de VAZERAC	MAINTIEN DU CAFE SUR LA COMMUNE

Par délibérations en date des 22, 23 janvier et 14 octobre 1987, 20 juin 1988, 9 mars et 19 décembre 1989, 18 juin 1990, 15 janvier et 18 juin 1991, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental d'Intervention Economique et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Le dossier susceptible de donner lieu à une aide du Département au titre du Fonds Départemental d'Intervention Economique a été soumis à un comité technique consultatif qui s'est réuni le 10 juillet 2007.

Ce dossier a été instruit dans le cadre des modalités d'attribution des aides départementales aux communes de moins de 1 000 habitants pour l'aménagement des locaux à finalité économique (chapitre IV, section II, articles 50 à 60 de l'arrêté portant règlement du Fonds Départemental d'Intervention Economique).

Dossier n°1 - AMENAGEMENT D'UN MULTI-SERVICES A CAUMONT

► LES RAISONS

Comme dans de nombreux petits villages, la commune de Caumont (260 habitants) est confrontée à la perspective de fermeture de son unique commerce qui assure les activités suivantes :

- épicerie,
- bar (licence IV),
- dépôt de gaz - dépôt de pain,

- développement photos et dépôt de teinturerie
- tournées épicerie.

Ce commerce, véritable lieu de vie pour une population relativement âgée et isolée, permet de répondre aux besoins quotidiens des habitants.

Le point de vente est exploité depuis 1997, en nom propre, par une personne. Son mari l'aide en permanence et n'a aucun statut dans l'exploitation, ce qui allège les charges tout en offrant une main d'oeuvre supplémentaire. Ils sont âgés respectivement de 56 et 55 ans et n'envisagent pas de prendre la retraite dans l'immédiat.

Monsieur assure les tournées dans des communes proches et dépourvues de commerce (ce qui représente près de 70 % du chiffre d'affaires du commerce). Madame est, quant à elle, présente en permanence à l'épicerie et au bar qui reçoit environ une vingtaine de clients par jour.

Enfin, ils ont investi, il y a peu de temps, dans un nouveau véhicule de tournée et voient en l'extension du commerce un moyen d'améliorer les assortiments et de rajouter d'autres présents.

Ces personnes sont conscientes que, si elles souhaitent céder un jour leur activité, elles ne pourraient pas trouver d'acquéreurs (locaux vétustes, gros travaux à faire). C'est pourquoi il leur semble important de réhabiliter ce commerce afin de pouvoir, d'ici quelques années, le confier à de nouveaux gérants.

► LE PROJET ET LES OBJECTIFS

Dans un souci de maintenir ce commerce de proximité et de service à la personne, la commune a donc procédé à l'acquisition du bâtiment dans la perspective de sa rénovation complète. Elle a aussi provisoirement, relogé les gérants et installé le commerce dans un autre bâtiment communal.

Le projet consiste, pour la commune, à rénover ce bâtiment ancien, doté d'un charme certain. Il abritera, au final, un multi-service avec entre autre un bureau de poste, un restaurant et deux logements.

Il s'agit notamment de refaire l'électricité et d'augmenter la surface liée à l'alimentation au détriment de celle du bar. L'alimentaire représente 18 % du chiffre d'affaires et seulement 20 m², et le bar atteint 7 % du chiffre d'affaire alors que 70 m² lui sont consacrés.

Le Conseil Municipal en date du 23 janvier 2007 a délibéré en faveur de ce projet et a acté le plan de financement en tenant compte des subventions éventuelles.

► LA RECEVABILITE

Ce projet est éligible dans la mesure où :

- les porteurs de projet sont des professionnels compétents,
- le projet permettra d'améliorer l'offre de services sur la Commune de Caumont et de préserver son seul et unique commerce alimentaire,
- le Conseil Municipal a délibéré favorablement en date du 23 janvier 2007 pour la rénovation de ce bâtiment,
- la commune de Caumont, qui compte moins de 1 000 habitants est inscrite dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne.

► LE COUT DE L'OPERATION

Le montant total des dépenses éligibles au titre du multi-services (coût des travaux, hors logement) a été évalué à 144 933, 70 € HT réparti comme suit :

	Montant en € HT
Travaux	113 863,70 €
Divers	31 070, 00 €
TOTAL H.T.	144 933, 70 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

	Montant en € HT
Subvention du Conseil Général (sollicitée) :	10 700,00 €
Subvention du Conseil Régional (accordée) :	74 613,00 €
Autofinancement par la commune	59 620,70 €
TOTAL HT	144 933,70 €

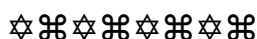
L'Etat a également été sollicité au titre de la DGE 2007 mais le montant de la subvention n'est pas connu à ce jour.

► AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Le comité technique du F.D.I.E. Considère :

- que ce multiple rural apportera à la population un service de première nécessité,
- qu'il s'agit d'un dossier où le conseil municipal a décidé d'exprimer une forte volonté afin de redynamiser le village.

Propose d'accorder à la commune de CAUMONT une subvention d'un montant de **10 700 €** pour l'aménagement d'un multi-services sur la commune.



Dossier n°2 - MAINTIEN DU CAFE SUR LA COMMUNE DE VAZERAC

► LES RAISONS

La commune de Vazerac est située à la frontière du Lot et du Tarn-et-Garonne, à 25 minutes de Moissac ou de Montauban. Elle possède au centre du village, un grand bâtiment (ancienne Poste) avec une maison d'habitation attenante et des dépendances qu'elle souhaite transformer, dans un premier temps, en bar-restaurant.

La commune souhaite engager des travaux de restructuration et d'aménagement pour faire de ces bâtiments un lieu de restauration pour la population. Elle a également fait l'acquisition d'une licence IV qui sera exploitée dans le cadre du restaurant.

Ce bar-restaurant viendra compléter l'offre commerciale déjà existante dans le bourg (boulangerie, salon de coiffure et épicerie).

Outre les travaux de bâtiments, cette opération nécessite l'acquisition de matériels nécessaires pour l'équipement de la cuisine.

Le Conseil Municipal a délibéré favorablement à ce projet lors de sa séance du 17 Mars 2005.

Il est également important de préciser que Vazerac, commune dotée d'une vie culturelle et associative, connaît depuis quelques années une augmentation régulière de sa population, celle-ci travaillant dans les agglomérations voisines. Un nouveau lotissement communal et une zone d'activités, devraient permettre de répondre à la croissance du

nombre d'habitants, et ce bar-restaurant, véritable atout pour un village en pleine expansion, participe pleinement à sa dynamique.

► LE PROJET ET LES OBJECTIFS

Ouvert à l'année, le restaurant, qui est situé au centre du village, (à proximité de l'école, du cabinet médical, du bureau de poste et de la salle des fêtes), dispose d'une capacité d'une quarantaine de couverts à l'intérieur et d'une terrasse pouvant accueillir 20 personnes.

Il est positionné sur un créneau de tradition culinaire (produits du terroir et spécialités locales). En harmonie avec ce cadre, une ambiance conviviale, chaleureuse et champêtre devrait être recherchée.

L'objectif est de répondre à la demande des résidents de la commune, de renouer avec la tradition des auberges de campagne, et de compléter l'offre touristique de cette commune.

Ce bar-restaurant souhaite proposer les prestations suivantes:

- repas ouvriers (le secteur étant fortement agricole, de nombreux saisonniers travaillent dans les exploitations agricoles de la commune),
- menu du midi,
- petite carte,
- spécialités sur commandes,
- plats à emporter,
- banquets.

La structure est portée par des professionnels motivés, jeunes et dynamiques. Agés respectivement de 36 et 35 ans, ils ont tous deux, une expérience variée dans les métiers de la restauration. Monsieur est cuisinier depuis 1987 et son épouse est serveuse depuis 20 ans environ.

Leur installation à Vazerac avec leurs deux enfants et la gérance de ce restaurant représentent pour eux un véritable aboutissement professionnel.

► LA RECEVABILITE

Ce projet est éligible dans la mesure où :

- il s'agit de l'acquisition de matériel professionnel et de réhabilitation d'un local à usage professionnel,

- les porteurs du projet sont des professionnels de la restauration ayant une expérience significative dans de nombreux établissements,
- le projet permettra d'améliorer l'offre touristique à Vazerac et sur les communes alentours,
- la commune de Vazerac est inscrite dans le Pays Montalbanais,

► LE COUT DE L'OPERATION

Le montant total des dépenses a été évalué à 348 786,63 € HT et le montant des dépenses éligibles est estimé à 81 684 € réparti de la façon suivante:

	Montant en € HT
Acquisition du matériel professionnel	71 704,00
Travaux d'installation	9 980,00
TOTAL H.T.	81 684 ,00

► LE PLAN DE FINANCEMENT

	Montant en €
Subvention Etat : DGE (accordée le 27 mai 2004)	22 871,52
Subvention sollicitée du Conseil Général	10 700,00
Autofinancement : emprunts	48 112,48
TOTAL	81 684,00

La Région a également été sollicitée, mais à ce jour, le montant de la subvention n'est pas connu.

► AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Le comité technique du F.D.I.E. Considère :

- qu'il s'agit de venir compléter un équipement commercial existant autour de l'épicerie,
- que ces commerces créés sont de nature à redynamiser le village et d'offrir à la population des services importants.

Propose d'accorder à la commune de VAZERAC une subvention d'un montant de **10 700 €** pour le maintien du café sur la commune.



Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi :

- d'une subvention d'un montant de 10 700 € à la commune de CAUMONT pour l'aménagement d'un multi-services,
- d'une subvention d'un montant de 10 700 € à la commune de VAZERAC pour le maintien du café sur la commune

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental sur l'article 2041414 sous-fonction 93.

Autorisation de programme 2007.....	65 000,00 €
Engagement 2007.....	32 100,00 €
Engagement à la commission permanente de ce jour.....	21 400,00 €
Disponible.....	11 500,00 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 17 décembre 2007

CP 07/12-32

**FONDS DEPARTEMENTAL
D'INTERVENTION ECONOMIQUE
AIDE IMMOBILIERE AUX ACTIVITES COMMERCIALES
EN ZONE FRAGILE**

Commune d'implantation	Maîtrise d'ouvrage	Entreprise concernée
CAUMONT	Commune de CAUMONT	AMENAGEMENT D'UN MULTI-SERVICES
VAZERAC	Commune de VAZERAC	MAINTIEN DU CAFE SUR LA COMMUNE

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du comité technique du Fonds départemental d'intervention économique réunie le 10 juillet 2007,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions suivantes :

- 10 700 € à la commune de CAUMONT pour l'aménagement d'un multi-services (*opération inscrite dans le contrat de pays Garonne Quercy Gascogne*),

- 10 700 € à la commune de VAZERAC pour le maintien du café sur la commune (*opération inscrite dans le pays montalbanais*) ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041414, sous-fonction 93 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,